

Communauté du Christ

Conseil à l'Église Questions et Réponses

Troisième volet des questions & réponses concernant le conseil à l'Église présenté le 17 janvier 2010 par le Président Steve Veazey.

1. Le conseil parle de recevoir les chrétiens préalablement baptisés en tant que membres de l'Église par le biais de la confirmation. Quels types de baptême seront acceptés?

Le conseil offre une direction générale à l'Église mondiale en ce qui concerne les conditions requises pour être membre. Si le conseil est approuvé, il sera interprété par le biais de règlements et procédures officielles. Dernièrement, le Conseil de Direction de l'Église Mondiale a longuement discuté de la manière dont le conseil peut être compris et appliqué. La déclaration suivante constituera la fondation de sur laquelle développer un règlement de baptême et de confirmation si le conseil est approuvé. Ce qui suit n'est pas le règlement officiel. Une déclaration officielle sera envoyée après les discussions de la Conférence Mondiale.

Les procédures révisées de baptême et de confirmation ne seront pas mises en place avant le 1^{er} septembre 2011 pour permettre à l'Église entière de s'éduquer et se préparer.

Croyances et Pratiques de la Communauté du Christ

Le baptême et la confirmation sont extrêmement importants dans la Communauté du Christ. Rien dans le conseil n'a pour intention de diminuer l'importance de ces sacrements. Ils sont essentiels dans la formation de toute une vie des disciples. Nous croyons:

Le baptême est le moyen initial par lequel nous exprimons notre engagement envers une vie de disciple continue. Lorsque que nous donnons nos vies au Christ dans le baptême nous entrons dans la communauté chrétienne (le corps du Christ) et nous avons la promesse du Salut.

—Croyances Fondamentales, Communauté du Christ, “Le Salut”

Le baptême a de nombreuses significations importantes pour la Communauté du Christ. Par le baptême, la grâce généreuse de Dieu révélée en Jésus-Christ est visible dans la vie humaine. En réponse, nous

- Choisissons dans la foi d'accepter l'invitation de Dieu à entrer dans une relation d'alliance;
- Exprimons notre engagement de suivre Jésus-Christ dans une vie de disciple chrétien;
- Faisons preuve d'une attitude de repentance et nous recevons la promesse du pardon;

- Devenons une partie du corps du Christ et commençons le processus formel pour devenir membre de l'Eglise;
- Recevons la promesse de salut et de vie nouvelle en nous engageant symboliquement dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ.

Nous invitons tout le monde à entrer dans une relation d'alliance avec Dieu en suivant Jésus-Christ et à vivre leur vie de disciple en tant que membres de la Communauté du Christ. Cela se fait par le biais des sacrements du baptême et de la confirmation du Saint Esprit, qui est également la confirmation pour devenir membre. Dans la Communauté du Christ, le baptême

- Peut se faire pour une personne de 8 ans minimum;
- Se fait par immersion totale dans l'eau;
- Est fait par la prêtrise de la Communauté du Christ qui prononce deux phrases: « Ayant été autorisé par Jésus-Christ, je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit. Amen ».

Après le baptême, du temps est pris pour préparer les gens au sacrement de la confirmation et de la vie de disciple en tant que membre de l'Eglise. Cette préparation inclut une exploration plus profonde de la vision, de la mission, des principes permanents, des croyances, de l'histoire, des Ecritures et des sacrements de l'Eglise.

La confirmation est faite par des membres de la prêtrise de Melchisédec (anciens et grands prêtres), qui posent les mains sur la tête de la personne à confirmer et prononcent une prière spéciale de bénédiction. La prière de confirmation

- Reconnaît la grâce et l'autorité de Jésus-Christ par lesquelles a lieu le baptême;
- Affirme la présence du Saint Esprit agissant dans la vie de la personne pour guider la personne vers une alliance avec Dieu et les autres en se joignant aux membres de la Communauté du Christ;
- Recherche la bénédiction de Dieu pour aider le nouveau membre à grandir dans l'alliance et à partager ses dons pour soutenir la mission de l'Eglise de *proclamer Jésus-Christ et promouvoir des communautés de joie, d'espoir, d'amour et de paix* dans le monde.

Accepter les autres baptêmes

Le récent conseil à l'Eglise dit:

En harmonie avec la volonté de Dieu, le Saint Esprit guide certaines personnes déjà engagées envers Jésus-Christ par le baptême chrétien à concentrer leur réponse en devenant membres de l'Eglise.

Les personnes déjà baptisées d'eau dans une attitude d'humilité et de repentance et en tant qu'expression de foi en Jésus-Christ peuvent devenir membres de l'Eglise par le sacrement de la confirmation du Saint Esprit.

—Conseil à l'Eglise, 17 janvier 2010

Si le conseil est approuvé, l'Eglise créera un règlement qui permettra aux personnes baptisées dans d'autres Eglises chrétiennes de devenir des membres de l'Eglise par le biais de la confirmation si certaines conditions sont remplies. Les personnes peuvent se faire rebaptiser par immersion si elles le désirent, mais ce ne sera pas une obligation. Pour devenir membres de l'Eglise par la confirmation, nous recevrons les baptêmes qui ont été faits

- En tant qu'expression personnelle de foi en Jésus-Christ;
- Par un ministre chrétien ordonné;
- En utilisant de l'eau.

Nous ne demanderons à personne de présenter une preuve de leur baptême ni des données du ministre qui a fait le baptême, car cela sera impossible dans de nombreuses parties du monde.

La phrase « en utilisant de l'eau » englobe les baptêmes faits par immersion, aspersion, ou versement. L'acceptation de baptêmes faits autrement que par immersion – tout en soulignant la pratique du baptême par immersion de l'Eglise – est en réponse au récent conseil et à la direction inspirée donnée à l'Eglise en 2004:

Vous avez déjà entendu qu'il fallait vous tourner vers les sacrements pour enrichir la vie spirituelle du corps. Ce n'est pas la forme du sacrement qui dispense la grâce mais la présence divine qui donne la vie. Soyez respectueux des traditions et sensibles envers les uns et les autres, mais ne soyez pas indûment liés par les interprétations et les procédures qui ne correspondent plus aux besoins d'une Eglise mondiale. Pour de tels sujets, la direction viendra de ceux qui sont appelés à diriger.
—Doctrines et Alliances 162:2d

Quiconque désirant devenir membre de l'Eglise par la confirmation et dont le baptême remplit les critères ci-dessus, doit

- Terminer une période de préparation pour devenir membre avant la confirmation;
- Etre confirmé par la prêtrise de la Communauté du Christ;
- Etre confirmé lorsqu'il/elle a au moins 8 ans.

Baptême de nouveaux nés

La Communauté du Christ croit que le baptême est une expression personnelle de foi et de repentance en réponse à la grâce de Dieu révélée en Jésus-Christ. Le conseil récemment donné à l'Eglise ne concerne pas spécifiquement le baptême des nouveaux nés. Donc, l'accent doit être porté sur les croyances existantes qui s'expriment dans les Ecritures et les traditions de la Communauté du Christ.

Nos croyances soulignent fortement le libre arbitre (choix responsables) en réponse à la grâce de Dieu en Jésus-Christ. Nous comprenons « l'alliance » comme étant l'initiative de Dieu en Jésus-Christ à laquelle les personnes répondent dans la foi et l'engagement. Le baptême en tant que choix intentionnel est profondément ancré dans notre identité et théologie.

Le règlement proposé de l'Eglise pour le baptême et la confirmation n'a pas pour intention de définir qui est chrétien. Il définira comment on peut devenir membre de la Communauté du Christ. Rien dans le récent conseil ou règlement ne doit être utilisé pour rabaisser les croyances des autres Eglises.

De nombreux chrétiens dévoués qui ont été baptisés quand ils étaient bébés, acceptent leurs baptêmes comme leur engagement initial envers Jésus-Christ. Nous comprenons que le baptême des nouveaux nés a pour but d'exprimer l'efficacité de la grâce de Dieu même lorsque les gens n'en sont pas conscients. Il met également en valeur la responsabilité des communautés de foi de

soutenir les enfants, qui font partie du corps du Christ, jusqu'à ce qu'ils choisissent d'accepter la vie chrétienne. Cependant, nous croyons que décider personnellement de se baptiser et de faire l'expérience de l'importance du baptême est fondamental pour devenir membre de la Communauté du Christ, selon notre compréhension du baptême.

2. Certains disent que la raison pour laquelle nous voulons accepter les baptêmes d'autres Eglises, c'est pour avoir plus de membres en facilitant le processus de devenir membre. Est-ce vrai?

Non. La Conférence Mondiale de 2007 a passé une résolution (RCM 1293) qui demandait à la Présidence « d'examiner les questions du rebaptême dans le contexte de la mission mondiale de l'Eglise » et « après une période de prière, de réflexion et de discernement ... de donner des instructions pertinentes aujourd'hui concernant les conditions requises pour être membre de l'Eglise ». Le conseil a émergé en réponse à la direction de l'Esprit tandis que l'Eglise s'est engagé avec la Présidence dans un discernement plein de prière. Cela permet à certains de devenir membres de l'Eglise par la confirmation sans qu'ils n'aient à se rebaptiser. Cependant, cela souligne une préparation plus poussée avant la confirmation. Le conseil élève nos attentes pour devenir membres en demandant plus de préparation. Cela pousse également tous les membres à prendre leur baptême plus au sérieux ainsi que leurs engagements en tant que membre.

3. Est-ce qu'accepter les baptêmes faits par d'autres ministres chrétiens est le premier pas pour accepter l'autorité de ministres d'autres Eglises pour officier à tous les sacrements de la Communauté du Christ?

Non. Seuls les membres de la prêtrise de la Communauté du Christ sont autorisés à officier aux sacrements de la Communauté du Christ.

4. La proposition de tenir des conférences nationales et des conférences de champs pour parler des certaines questions principes ne retire-t-elle par le principe du « consentement commun » de la Conférence Mondiale?

Le consentement commun sera appliqué à la Conférence Mondiale de nombreuses manières : pour réfléchir aux législations, approuver des conseils inspirés, tenir des discussions non législatives et appuyer les dirigeants de l'Eglise Mondiale. Si la Présidence décide qu'une législation est hors sujet en se basant sur le principe qu'un règlement spécifique pour toute l'Eglise nuira à certaines nations, la Conférence Mondiale a l'option d'appel pour voir si la décision reflète la volonté des délégués.

La provision pour les conférences nationales et de champs créera plus d'opportunités pour atteindre le consentement commun sur la manière dont la direction fixée par la Conférence Mondiale est mise en place dans divers contextes nationaux. Cette approche encourage le consentement commun plus près du point de mise en œuvre. Doctrine et Alliances 162:2c dit que l'Eglise est appelée à discerner la volonté divine « ...pour votre époque et *dans les endroits où vous servez* ». Aussi, nous avons l'intention d'introduire des modèles de développement de consensus pour les conférences nationales et de champs et aux Conférences Mondiales qui sont plus dans l'esprit de « consentement commun » que certains processus parlementaires que nous utilisons actuellement.

Il est important de se souvenir que la Conférence Mondiale a déjà agi pour référer une législation appelant à une conférence des Etats-Unis auprès du Conseil de Direction de l'Eglise Mondiale *avec pouvoir d'agir*. Cela signifie que si la direction de l'Eglise décide qu'une conférence pour les Etats-Unis sera le mieux pour l'Eglise, la Conférence Mondiale a déjà donné son accord pour que cela puisse avoir lieu. Donc, le concept de conférences nationales n'est pas nouveau.

5. Comment la Présidence décide-t-elle des questions devant être étudiées par la Conférence Mondiale et de celles qui doivent être résolues autrement?

La Présidence a de longues discussions avec le Conseil Elargi de Direction de l'Eglise Mondiale composé de près de 50 membres (officiers de l'Eglise Mondiale, directeurs de l'Eglise Mondiale et représentants culturels et des champs) pour mieux comprendre comment une législation sur certains sujets touchera l'Eglise dans de nombreuses nations. La Présidence consulte également les apôtres des champs individuellement pour déterminer si oui ou non une véritable « blessure » aura lieu dans certaines régions. La Présidence a donné les critères qu'elle utilisera pour déterminer si une législation est hors sujet ou non si le conseil est approuvé (voir question 16 du 2è volet des questions et réponses). Si la Présidence décide qu'une législation est hors sujet, une déclaration sur le raisonnement sera fournie.

6. Quels sont certains exemples de législation proposée à la Conférence Mondiale pouvant nuire à l'Eglise dans certaines nations?

Tout d'abord, nous ne parlons pas de questions ayant une forte direction ou un fort consensus de l'Eglise Mondiale. Le simple fait d'être chrétien dans certaines nations peut nuire à une personne. Le conseil se réfère à la manière dont nous devons aborder les questions morales lorsqu'il existe d'énormes différences culturelles. Prenez cet exemple: la Conférence Mondiale pourrait approuver par simple vote à la majorité une prise de position sur une question morale controversée qui pourrait être vraiment nuisible dans certaines nations. Cette action serait une injustice pour les membres dans ces nations, en particulier s'ils ne sont pas pleinement représentés à la Conférence Mondiale et qu'ils ont dit qu'ils ne peuvent pas discuter de la question parce que c'est « tabou ».

Par exemple, l'homosexualité est sujet controversé. Il est difficile pour certains membres de l'Eglise d'en discuter. Le sujet est « tabou » et ne se discute pas. Certains dirigeants d'Eglise nationale ont affirmé que si leur famille ou les membres chez eux savaient qu'ils parlaient d'homosexualité, cela les mettrait en danger. Ils ne peuvent pas ramener de document suggérant l'acceptation de l'homosexualité. Les conséquences seraient de grands conflits familiaux et le départ des membres et de congrégations de l'Eglise.

Les officiers gouvernementaux et religieux de certaines nations étudient notre page internet et nos brochures officielles pour déterminer la position de notre Eglise sur de nombreuses questions morales. S'ils trouvent que ces positions ne sont pas acceptables selon les lois nationales ou les normes culturelles, la présence ou la capacité de notre Eglise à fonctionner de manière efficace dans ces pays est s'en trouvent fortement compromises. Dans certains pays comme Haïti, de nombreuses nations africaines, sud-américaines et d'Amérique Centrale, d'Inde et de nombreuses nations en Asie, l'homosexualité et les relations homosexuelles ne sont pas tolérées

par la population. Dans certaines nations, une relation homosexuelle est illégale. Les personnes ayant des relations homosexuelles et leurs amis sont persécutés voir tués sans conséquence légale, ou si peu.

Faire partie d'associations chrétiennes œcuméniques dans certaines nations est important pour que nos dirigeants nationaux puissent fonctionner en tant que ministres chrétiens. Là où l'homosexualité reçoit une réaction chrétienne largement négative, notre Eglise pourrait être officiellement classée comme « non chrétienne » si nous adoptons certaines positions. Nos ministres pourraient être exclus des organisations chrétiennes et ne pas recevoir la sécurité et le soutien donnés aux autres dirigeants chrétiens.

7. Comment le conseil présenté aujourd'hui peut-il offrir une direction différente de la « doctrine révélée » contenue dans des sections préalables de Doctrine et Alliances?

La préface du conseil dresse une liste des références dans Doctrine et Alliances qui disent que les instructions reçues auparavant sont sujets, parfois, à des interprétations supplémentaires sous la direction du Saint Esprit. Voici un extrait d'un article du *Héraut* de 1966 par l'apôtre Arthur Oakman qui donne des perspectives vitales sur ce principe:

Il n'existe, au sens strict du terme, pas de vérités révélées. Il existe des « vérités de révélation » - des déclarations de principe qui émane d'une réelle expérience de révélation. Comme une carte, ce sont des guides vers la vision de béatification – mais ce ne sont pas la vision même.

...l'objet des déclarations de croyances formulées est Dieu qui est révélé en Christ, et non pas des adorations chrétiennes sensibles ni les écritures ni les crédos. Les déclarations de croyances (comme dans Doctrine et Alliances 7 par exemple) ne sont pas elles-mêmes la révélation mais des compilations d'inférences tirées d'une expérience vivante avec Dieu, dont l'objet est de porter témoignage de cette expérience vivante et d'aider ainsi les gens à trouver une bénédiction similaire. Donc, plus que jamais, l'esprit vivant de Dieu est le guide et le mentor du théologien qui reconnaît que toute formulation présente de foi ou de croyance n'est pas irrévocable, mais ces formulations doivent constamment être illuminées et interprétées par l'Esprit.

—Arthur A. Oakman, “Theology—Its Place and Meaning,” *Saints Herald*, May 1966, page 25